

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 12 janvier 2026

Date de convocation : Lundi 5 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 12 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD 3^{ème} Adjoint, Messieurs, Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Nicolas VION 1^{er} Adjoint, Francis LEROUX, Frédéric PILLOT, Kevin DEWULF, Roger BONNENFANT, Jérémy LEROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas VION

Absent : Monsieur Roger BONNENFANT

01/2026 Objet de la délibération : Consolidation du talus – Rue du 31 Mars 1918

Madame Le Maire informe les conseillers que le coin droit du terrain donnant accès au jardin de Monsieur et Madame Ditte doit être renforcé avec un mur de soutènement de 3.50 m. Un devis a été effectué par la STAG pour un montant total de 1325.95 € HT (soit 1591.14 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de devis de Madame le Maire.

02/2026 Objet de la délibération : Remboursement des salaires des agents de la cantine par le RPI 2 et 4 pour la période de septembre à décembre 2025.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de réclamer au RPI 2 et 4 les salaires des agents contractuels de la cantine pour la période de septembre à décembre 2025.

Salaire brut et charges patronales	AMRANE Mounira	DEVILLERS Emilie	HENRIONNET Christelle	JACOBS Marie	<u>CUMUL</u>
SEPT 2025	559.00	995.95	758.06	997.21	
OCT 2025	559.00	1400.82	720.61	997.21	
NOV 2025	1345.87	2025.60	1626.06	2325.04	
DEC 2025	1255.90	688.87	936.95	997.21	
TOTAL	3719.77	5111.24	4041.68	973.22	19162.58

Montant Total : 19162.58 €, somme qui sera réclamée au RPI 2 et 4.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire.
Un mandat sera émis pour le compte du RPI 2 et 4.**

03/2026 Objet de la délibération : Révision du tarif de location du Kangoo et de la remorque à la commune de Coullemelle

Madame le Maire informe les conseillers que des frais liés à l'usure du véhicule Kangoo et de la remorque apparaissent et rappelle que la commune de Coullemelle verse actuellement la somme de 1000 euros par an.

Madame le Maire propose d'appliquer le tarif de 1200 euros par an pour palier à d'éventuelles dépenses futures.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de de Madame le Maire.

04/2026 Objet de la délibération : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement pour le RPI 2 et 4

Madame Le Maire informe les conseillers qu'une délibération de principe doit être prise pour permettre le recrutement d'agents contractuels de remplacement dans le cas où il faut remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte que Madame le Maire prenne cette délibération.

La séance est levée à 20h30

Madame Anne-Marie PREVOST

Maire de Grivesnes



Le secrétaire de séance

Monsieur Nicolas VION

1er adjoint